

## DOSSIER D'ADMISSION BTSA 2024/2025

(Cocher la case correspondant à la classe d'inscription et précisez s'il s'agit d'un redoublement)

REDOUBLANT(E) : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		
<input type="radio"/> BTSA 1 <sup>ère</sup> Année VO (Viticulture-Œnologie)	<input type="radio"/> BTSA 1 <sup>ère</sup> Année ACD (Agronomie Cultures Durables)	<input type="radio"/> BTSA 1 <sup>ère</sup> Année GPN (Gestion et Protection de la Nature)
<input type="radio"/> BTSA 2 <sup>ème</sup> Année VO (Viticulture-Œnologie)	<input type="radio"/> BTSA 2 <sup>ème</sup> Année ACD (Agronomie Cultures Durables)	<input type="radio"/> BTSA 2 <sup>ème</sup> Année GPN (Gestion et Protection de la Nature)

### RENSEIGNEMENTS concernant L'ETUDIANT(E)

Numéro attribué à l'Éducation Nationale, se renseigner auprès de son établissement d'origine (numéro inscrit sur les bulletins de notes ou sur le certificat de scolarité)

N° RNIE (Identifiant National Elève) OBLIGATOIRE à remplir ci-après :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM (en majuscules) de l'étudiant(e) ..... Sexe .....

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) ..... Nationalité .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance ..... Département (ou pays) : .....

En qualité de INTERNE-EXTERNÉ (l'étudiant peut prendre les repas du midi et du soir au lycée et est logé à l'extérieur ou à la résidence étudiante)

1 Langue vivante obligatoire au choix (à cocher SVP) :  Anglais ou  Espagnol

Dispensé-e d'E.P.S. (cocher SVP) :  Non  Oui Si oui Durée : .....

En cas de dispense, joindre impérativement le certificat médical de dispense au dossier médical

ADRESSE ETUDIANT(E) :  Idem parents - Si parents divorcés/séparés/veuf-ve :  Idem Mère  Idem Père  Garde Alternée

Adresse sur Carcassonne durant l'année scolaire (si différente parents : Rés. étudiante ou autre) si pas encore connue, à indiquer à la rentrée :

.....

Commune ..... Code postal .....

N° Portable obligatoire de l'étudiant(e) : .....

E-mail obligatoire EN MAJUSCULE de l'étudiant(e) : .....

Si vous avez validé une formation aux gestes de premiers secours, cochez la case correspondante ci-dessous et précisez en quelle année :  PSC1  SST  Autre (à préciser) : ..... Année : .....

ETABLISSEMENT et FORMATION D'ORIGINE (Année scolaire 2023/2024 ou dernier établissement fréquenté)

Le nom et l'adresse de l'Établissement sont à remplir uniquement pour les nouveaux étudiants

Établissement scolaire fréquenté (nom et adresse) : .....

Code postal ..... Commune .....

Classe et option suivies : .....

Diplôme Bac + évent. postbac (nom et spécialité) ..... Année d'obtention : .....

# RENSEIGNEMENTS concernant LA FAMILLE

**En cas de séparation ou de divorce, les coordonnées des deux parents sont obligatoires.**

Fournir la copie de jugement de divorce en cas de déchéance des droits parentaux de l'un des responsables légaux.

Désormais l'essentiel des informations concernant la scolarité des étudiants est faite par Pronote :  
Un numéro de téléphone portable et une adresse mail valide vous permettront l'accès à ces informations.

PERE (ou tuteur) : Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> ou 2 <input type="checkbox"/> cocher SVP		MERE (ou tutrice) : Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> ou 2 <input type="checkbox"/> cocher SVP	
Situation parents (cocher la case correspondante) : <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> pacsés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> veuf(ve)			
Situation particulière : <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Autre cas (à préciser) .....			
NOM : .....		NOM : .....	
Prénom : .....		Prénom : .....	
Date-lieu de Naissance : .....		Nom de Jeune-Fille : .....	
Adresse du Domicile : .....		Date-lieu de Naissance : .....	
Code postal : ..... Commune : .....		Adresse du Domicile si différente du père : .....	
Pays (si domicilié hors de France) : .....		Code postal : ..... Commune : .....	
N° téléphone domicile : .....		Pays (si domicilié hors de France) : .....	
N° téléphone portable obligatoire : .....		N° téléphone domicile : .....	
N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP)		N° téléphone portable obligatoire : .....	
N° téléphone professionnel : .....		N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP)	
E-mail obligatoire en MAJUSCULE : .....		N° téléphone professionnel : .....	
Profession actuelle : .....		E-mail obligatoire en MAJUSCULE : .....	
Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 : .....		Profession actuelle : .....	
Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 : .....		Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 : .....	
Un seul destinataire Facture (frais divers, résidence étudiante) : <input type="checkbox"/> Père ou <input type="checkbox"/> Mère ou <input type="checkbox"/> Etudiant(e) ou <input type="checkbox"/> Tuteur			
<b>Le destinataire facture est responsable du paiement de la facture et s'engage à la régler.</b> (à réception de la facture ou par prélèvement automatique)			
<b>Il doit signer au bas de cette page.</b> Si séparation/divorce des parents, l'étudiant est-il en garde alternée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
En cas d'urgence et d'absence des parents, indiquer le nom d'une autre personne pouvant être contactée :			
NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....			
Qualité et/ou lien éventuel de parenté : .....			
Si vous n'autorisez pas la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves cochez la case ci-contre : <input type="checkbox"/>			
<b>BOURSE</b> : l'étudiant était-il boursier en 2023/2024 (case à cocher SVP) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<b>Important !</b>	
Avez-vous fait une demande de bourse (DSE) auprès du CROUS pour 2024/2025 ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (si oui joindre notification 2024/25)			

**ENGAGEMENTS de l'étudiant-e et des parents** : Je soussigné(e) père – mère ou tuteur – tutrice et l'étudiant(e) concerné(e)

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce dossier d'admission
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et m'engage à m'y conformer.
- M'engage à régler la facture (frais divers et d'hébergement le cas échéant) au tarif établi. A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet du lycée [www.campusterreetnature.fr](http://www.campusterreetnature.fr) ; choisir les rubriques suivantes :  
Infos Pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne Carcassonne : en bas de page dans « Documents à consulter et télécharger »

Date et Signature du père (ou tuteur légal),      Date et Signature de la mère (ou tutrice légale),      Date et signature de l'étudiant(e) :

## NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES PARENTS

*Indiquez le numéro du niveau détaillé correspondant à votre profession en page 2 du dossier d'admission*

Niveau agrégé	Niveau de publication courante	Niveau détaillé
<b>1 Agriculteurs exploitants</b>	10 Agriculteurs exploitants	11 Agriculteurs sur petite exploitation
		12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
		13 Agriculteurs sur grande exploitation
<b>2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise</b>	21 Artisans	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>3 Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	31 Professions libérales	31 Professions libérales
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	33 Cadres de la fonction publique
		34 Professeurs, professions scientifiques
		35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	36 Cadres d'entreprise	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
		38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>4 Professions intermédiaires</b>	41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	42 Instituteurs et assimilés
		43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
		44 Clergé, religieux
		45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>5 Employés</b>	51 Employés de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
		53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers	56 Personnels des services directs aux particuliers
<b>6 Ouvriers</b>	61 Ouvriers qualifiés	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
		63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
		64 Chauffeurs
		65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	66 Ouvriers non qualifiés	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
		68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles	69 Ouvriers agricoles	
<b>7 Retraités</b>	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
	73 Anciens cadres et professions intermédiaires	74 Anciens cadres
		75 Anciennes professions intermédiaires
	76 Anciens employés et ouvriers	77 Anciens employés
	78 Anciens ouvriers	
<b>8 Autres personnes sans activité professionnelle</b>	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82 Inactifs divers (autres que retraités)	83 Militaires du contingent
		84 Élèves, étudiants
		85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

# LISTE DES PIÈCES 2024-2025 A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'ADMISSION

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT(E) : .....

Classe :      BTSA    1<sup>ère</sup> Année                       2<sup>ème</sup> Année                       (cocher l'année correspondante SVP)  
Option :      ACD ou APV                       Viti-Oeno                       GPN                       (cocher l'option correspondante SVP)

**Pour les nouveaux étudiants** du lycée Charlemagne, les documents de la liste ci-dessous doivent impérativement être fournis.

**Pour les anciens étudiants**, les documents soulignés dans la liste ne sont pas à joindre (déjà fournis en 2023-2024).

## Merci de cocher les pièces fournies

- Dossier d'admission rempli et signé (4 pages)
- Copie du relevé des notes du Baccalauréat justifiant de votre réussite à l'examen
- Exeat du dernier établissement scolaire fréquenté à l'exception des Universités (il s'agit d'un certificat de fin de scolarité précisant si la famille en règle avec la comptabilité)
- Copie Livret de famille mis à jour (pages parents et enfants)
- Copie lisible carte d'identité recto verso de l'étudiant(e) en cours de validité
- Attestation d'assurance scolaire pour 2024/2025 (responsabilité civile)
- Boursiers uniquement** : Notification conditionnelle d'attribution de bourse pour 2024/2025 délivrée par le CROUS
- RIB de l'étudiant-e
- Dossier médical pour l'infirmière :
  - Fiche d'urgence     Fiche de santé     Copie des vaccinations (avec nom et prénom de l'étudiant-e)
  - En cas de dispense de sport : Certificat médical
- Pour inscription à l'examen (à fournir **uniquement pour les élèves de BTSA 2<sup>ème</sup> Année**) :
  - Candidats de 16 et 17 ans : copie de l'attestation de recensement (délivrée par la mairie du domicile)
  - Candidats de 18 ans et plus : copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- BTSA GPN 1 et 2 uniquement** : Chèque 80 € de participation au voyage d'étude (du milieu montagnard à Vicdessos en Ariège pour les 1<sup>ère</sup> année, du littoral pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année) et contrat d'engagement signé

## Selon la situation et/ou le choix de l'étudiant-e (Cocher les pièces fournies SVP)

- Si choix de paiement des frais de dossier et d'hébergement à la résidence (le cas échéant) par prélèvement mensuel automatique : formulaire d'autorisation de prélèvement + RIB du responsable facture
- Si **Étudiant redoublant** suite échec BTSA : relevé des notes obtenues à la session 2024
- Si Étudiant de **nationalité étrangère** : fournir la carte de séjour - Justificatif affiliation sécurité sociale
- Si adhésion ALESA Charlemagne (Activités et animations socio-éducatives) : coupon et chèque correspondant
- Si adhésion Association Sportive Charlemagne / UNSS : coupon + chèque + certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du Rugby en compétition (obligatoire si choix de pratiquer le rugby au lycée)
- Si adhésion Association Autonome des Parents d'Élèves du Lycée Charlemagne : bulletin d'adhésion et chèque correspondant

## **PIECES DU DOSSIER D'ADMISSION A CONSERVER**

➤ Information rentrée scolaire	➤ Fiche frais-repas-bourses
	➤ Information sur le prélèvement automatique mensuel
➤ Information générale sur les stages	➤ Trousseau BTSA 1 <sup>ère</sup> Année
➤ Information spécifique pour les BTSA <b>GPN</b> : voyage d'étude du milieu montagnard pour les étudiants de 1 <sup>ère</sup> année GPN et voyage d'étude du littoral pour les étudiants de 2 <sup>ème</sup> année GPN	➤ Information sécurité sociale étudiante
	➤ Information recrutement maîtres-maîtresses au pair

# Déroulement de la rentrée Scolaire 2024 pour les étudiants

Le planning pédagogique prévisionnel 2024-2025 est consultable et téléchargeable sur notre site internet : [www.campusterreetnature.fr](http://www.campusterreetnature.fr) en choisissant les rubriques suivantes: *Infos pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne Carcassonne* : Colonne de droite (pour les étudiants) aller en bas de page dans « Documents à consulter et télécharger ».

<b>Lundi 2 Septembre 2024 :</b> <b>Rentrée pour les BTSA 1<sup>ère</sup> Année et les BTSA 2<sup>ème</sup> Année GPN et ACD</b>	
Formalités Administratives en salle DEMETER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 08h15 à 09h30 : étudiants de BTSA ACD 1<sup>ère</sup> Année</li> <li>• 10h00 à 12h30 : étudiants de BTSA VO 1<sup>ère</sup> Année</li> <li>• 14h00 à 17h00 : étudiants de BTSA GPN 1<sup>ère</sup> Année</li> </ul>
Réunion d'information générale <b>obligatoire</b> à l'amphithéâtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13h30 à 14h00 : Pour tous les étudiants</li> </ul>
Accueil Pédagogique par le Professeur Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 09h00 à 12h30 : étudiants de BTSA GPN 1<sup>ère</sup> Année</li> <li>• 14h30 à 17h30 : étudiants de BTSA ACD et VO 1<sup>ère</sup> Année étudiants de BTSA ACD et GPN 2<sup>ème</sup> Année</li> </ul>
Etat des lieux et Installation à la résidence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17h30 à 18h15 : Pour tous les étudiants logés à la résidence étudiante</li> </ul>
Réunion en salle DEMETER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18h15 à 18h45 : Pour tous les étudiants logés à la résidence étudiante</li> </ul>
<b>Mardi 3 Septembre 2024</b>	
Formalités Administratives en salle DEMETER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h00 à 15h00 : étudiants de BTSA ACD 2<sup>ème</sup> Année</li> <li>• 15h00 à 17h30 : étudiants de BTSA GPN 2<sup>ème</sup> Année</li> </ul>
Journée d'intégration sur le site du lycée	<p style="text-align: center;"><b>Pour tous les étudiants *</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 08h10 à 09h10 : Prise à charge par les professeurs coordonnateurs (appel, explications sur le déroulement de la journée)</li> <li>• 09h10 à 16h30 : Participation à des ateliers permettant aux élèves et étudiants de se rencontrer, de rencontrer les équipes éducatives, pédagogiques, administratives, de santé, techniques et de services.</li> </ul> <p>Il est recommandé de porter une tenue adaptée et des chaussures de sport de préférence.</p> <p>* <u>A noter</u> : les étudiants de BTSA ACD et GPN 2<sup>ème</sup> année pourront y participer sous réserve de se rendre à l'heure indiquée aux formalités administratives prévues.</p>
<b>Mercredi 4 Septembre 2024 à 08h00 : Début des cours pour les BTSA</b>	

**N.B.** : Les étudiants de BTSA VO 2<sup>ème</sup> Année sont en stage en septembre/octobre et recevront ultérieurement l'organisation de leur rentrée scolaire.

## FRAIS DE DOSSIER – REPAS ETUDIANTS BOURSE D'ETUDES (DSE : Dossier Social Etudiant)

### Frais de Dossier

Tarifs annuels forfaitaires pour frais de cours photocopiés, petites fournitures, matériel informatique, affranchissements postaux, assurance stage ...

**BTSA 1<sup>ère</sup> Année : 85 € - BTSA 2<sup>ème</sup> Année : 95 €**

Le règlement s'effectuera à réception de la facture, par chèque, par virement ou par prélèvement automatique (voir courrier d'information sur le prélèvement automatique mensuel).

### Repas Etudiants

L'établissement est équipé d'un système informatisé pour l'accès au self-service. L'étudiant peut manger après réservation de son repas et avec la Carte Jeune Région, obligatoire pour l'accès au self.

**Demande de carte jeune région** possible à partir du 10 juin 2024 sur : [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) rubrique «demander sa Carte Jeune Région» et de préférence **avant mi-juillet** pour pouvoir accéder au self. **Vous êtes considéré comme lycéen-ne sur ce site.** Des pièces justificatives sont à fournir. Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée à votre domicile (adresse en France métropolitaine). Cette carte vous permet aussi de bénéficier d'une aide à la lecture de loisirs et d'une aide à l'acquisition d'une licence sportive UNSS.

Vous devez ensuite approvisionner votre compte cantine auprès de Mme BOUNY le jour de la rentrée, et par la suite à l'administration, les lundis matins (9h30-12h) et jeudis matins (8h-11h45). Vous pouvez payer :

- Par chèque : Les chèques doivent être **libellés au nom de l'Agent Comptable du Campus Terre et Nature, datés et signés**. Incrire au dos du chèque vos nom, prénom et classe.
- Par carte bancaire ou en espèces ou sur internet

**Prévoir d'approvisionner votre carte self le jour de la rentrée pour pouvoir prendre vos repas.**

Prix des repas (tarif indicatif 2023-2024) : Déjeuner ou dîner : 3,30 € - *une augmentation est possible à la rentrée*

En cas de perte ou de détérioration, prévenir immédiatement Mme BOUNY. Ce badge est strictement personnel et ne peut servir que pour un seul passage par service. En cas de non présentation de la carte ou de crédit insuffisant, l'accès au self vous sera refusé. A la fin de la formation, tout crédit supérieur à 8 € peut être remboursé sur demande formulée avant votre départ et fourniture d'un RIB.

### Les Bourses de l'Enseignement Supérieur : le Dossier Social Etudiant

La demande de bourse pour 2024-2025 (Dossier Social Etudiant) s'effectue uniquement en ligne sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai. Il est nécessaire de renouveler chaque année scolaire la demande. Ci-dessous le rappel des différentes étapes :

- Simulation puis demande de bourse par l'étudiant sur internet sur le site : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- Une fois le dossier validé, un mail est adressé à l'étudiant dans les 48h, confirmant l'enregistrement du dossier.
- Des pièces justificatives peuvent vous être demandées, elles doivent être retournées sous 8 jours.
- Instruction du dossier par le CROUS (Le Lycée Charlemagne dépend du CROUS de Montpellier)
- Envoi par mail d'une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse.
- **Cette notification d'attribution conditionnelle** de bourse ou d'un avis de rejet doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de l'inscription.
- Si la notification n'est pas émise par le CROUS de Montpellier, il faut demander au CROUS qui vous envoie la notification le transfert de votre dossier de bourse au CROUS de Montpellier qui enverra une nouvelle notification **à fournir au lycée Charlemagne lors de votre inscription ou dès que vous la recevez.**
- A la rentrée si vous avez fourni la notification conditionnelle émanant du CROUS de Montpellier : le lycée confirme au CROUS votre inscription administrative et votre présence.
- Le CROUS envoie par mail à l'étudiant une notification **définitive** d'obtention de bourse pour 2024-2025 et met en paiement la bourse à réception des crédits. Le virement, mensuel, se fait sur le compte bancaire de l'étudiant (10 mois : septembre à juin). Les paiements sont en principe effectués le 5 de chaque mois.

*Si vous n'avez pas fait de demande, vous pouvez encore la faire, mais elle sera hors délais et traitée après toutes les autres. Dès réception de votre notification de bourse 2024-2025, transmettez-là au secrétariat BTSA du lycée.*

**NB** : Étant en BTS dans un lycée, vous n'avez pas à payer au CROUS la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Si vous l'avez réglée, vous pouvez vous faire rembourser : [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr)



## LEGTA Charlemagne

Route de Saint-Hilaire  
11000 CARCASSONNE  
Téléphone : 04.68.11.91.19

Carcassonne, le 6 Juin 2024

Mél : legta.carcassonne@educagri.fr  
Site : www.campusterreetnature.fr

Dossier suivi par : Mme BLANCHARD, Agent Comptable  
Mme OLIVIER, Secrétaire Agence Comptable

Madame, Monsieur,

Conformément à la délibération n° VI – 25-06 – 20 votée en Conseil d'Administration du 25 juin 2018, je vous informe que vous avez la possibilité de régler mensuellement les frais de dossier et le cas échéant, d'hébergement à la résidence étudiante du lycée de votre enfant inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette procédure vous permet d'échelonner vos règlements sur 9 mois, d'octobre à juin. Elle est à renouveler chaque année. Pour y souscrire, vous devez remplir et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint, et le retourner à l'établissement avec votre Relevé d'Identité Bancaire, avec le dossier d'admission.

Un échéancier vous sera envoyé à réception de votre demande.

Les prélèvements, au nombre de **9**, sont effectués le **10** de chaque mois.

Votre engagement à ce prélèvement automatique implique les règles suivantes :

- Vous devez vous assurer de la solvabilité de votre compte chaque mois à la date du prélèvement
- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont à votre charge et l'échéancier est recalculé
- Deux rejets de prélèvement constitueront un motif de rupture de contrat et vous excluront de la procédure : vous vous engagez alors à régler par chèque, virement ou espèce l'échéance rejetée et les frais associés

En fin d'année scolaire, quand votre échéancier sera mis à jour et clôturé, un reliquat peut être réclamé après relance envoyée aux familles : merci de bien vouloir y donner suite en régularisant auprès de l'agence comptable. Si un remboursement doit être effectué, celui-ci sera automatique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'agent comptable du Campus Terre et Nature,



Sabrina BLANCHARD





**ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT**  
**LYCÉE CHARLEMAGNE**  
**CARCASSONNE**

**Lycée Charlemagne**  
 Route de St-Hilaire  
 11000 CARCASSONNE  
 Téléphone : 04.68.119.119  
 Mèl : legta.carcassonne@educagri.fr  
 Site : www.campusterreetnature.fr



**DEMANDE DE PAIEMENT MENSUALISÉ DES FRAIS DE DOSSIER  
 ET LE CAS ECHÉANT D'HEBERGEMENT (POUR LES BTSA LOGÉS)**

**Valable uniquement pour l'année scolaire 2024-2025**

Monsieur – Madame .....

Adresse : .....

À Madame l'Agent Comptable  
 Du Campus Terre et Nature

Madame l'Agent Comptable,

Suite à l'inscription au LEGTA Charlemagne pour l'année scolaire 2024-2025 de mon enfant,

Nom – Prénom de l'étudiant : ..... Classe : .....

Je souhaite effectuer par prélèvement mensuel au 10 de chaque mois le règlement des sommes dues.

À cet effet veuillez trouver ci-joint un relevé d'identité bancaire.

Veuillez agréer, Madame l'Agent Comptable, l'expression de mes sentiments distingués.

À ....., le .....

Signature

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : récurrent

Type de paiement : paiement récurrent

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR 82ZZZ854E1F**

**En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Campus Terre et Nature à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Campus Terre et Nature de CARCASSONNE.**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER :	DESIGNATION DU CREANCIER :
Nom, Prénom :	Nom : CAMPUS TERRE ET NATURE
Adresse :	Adresse : Route de Saint Hilaire 11000 CARCASSONNE

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER :  
 JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (Format IBAN / BIC)**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)													
F	R												

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)							

Signé à :	Signature :
Le :	

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME) :
Nom du tiers débiteur :

*Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être diffusées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*



# SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS EN BTSA

Vous trouverez ci-dessous des explications sur les démarches utiles ou indispensables à faire pour bien percevoir le remboursement des frais de santé en fonction de votre situation.

Etant scolarisé en BTS dans un lycée, vous n'avez pas de cotisation à la sécurité sociale à régler, ni de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à acquitter auprès du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Si vous l'avez payée, vous pouvez vous faire rembourser : [www.cvec.etudiant.gouv.fr](http://www.cvec.etudiant.gouv.fr)

## Vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2024/2025 ou poursuivez vos études (BTSA 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup> année)

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur et que vous êtes français-e, **vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents** ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

**Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation**, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte** sur ameli.fr (régime général), msa.fr (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous étiez déjà en études supérieures en 2023-2024, rien ne change si votre situation n'a pas changé non plus.

## Comment être bien remboursé-e ? Médecin traitant et complémentaire santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70 % de votre consultation, si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Si vous consultez un autre médecin généraliste que votre médecin traitant, votre remboursement sera de 30 %. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez choisir une complémentaire santé auprès de l'organisme/mutuelle de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire).

## Mise à jour de vos informations

Que ce soit sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, **pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes**, et notamment : votre adresse postale, votre RIB, votre déclaration de médecin traitant. Cette attention vous assurera de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

## Étudiants internationaux et français de Nouvelle Calédonie ou Wallis et Futuna

**Si vous êtes étranger et vous inscrivez dans l'enseignement supérieur français pour la première fois, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>**

Cette démarche vous concerne également si vous êtes français-e de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna.

Vous devrez renseigner des informations obligatoires (nom, prénom-s, date de naissance, pays de naissance, adresse e-mail, adresse postale en France, numéro de téléphone) et déposer des pièces justificatives obligatoires sur le site (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, attestation de scolarité, relevé d'identité bancaire RIB, pièce d'état civil nécessaire à la création du numéro de sécurité sociale ...). En fin d'inscription, vous pourrez télécharger une attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale. Plus tard, une fois l'inscription validée vous pourrez télécharger l'attestation définitive d'affiliation (de droits) à la sécurité sociale. Une copie de ces attestations devra être transmise au lycée.

**Exceptions** : si vous venez d'un pays de l'Union européenne, de Suisse ou de Monaco, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/> mais vous devez en revanche effectuer une autre démarche en fonction de votre situation.

**Pour plus de détails, consultez la page dédiée aux étudiants sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

**Rubriques : Assuré › Droits et démarches › Etudes et stages › Etudiant › Vous venez étudier en France**

**Lien direct : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/vous-venez-etudier-en-france>**

## **TROUSSEAU BTSA 1ère Année**

(Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année doivent déjà avoir cet équipement)

### Pour l'EPS :

- 1 tenue de sport (short et survêtement)
- 1 paire de tennis adaptée à l'extérieur et l'intérieur
- 1 serviette et nécessaire de douche
- 1 gourde (possibilité d'achat d'une gourde à 5 € au profit de l'association sportive)

### Autres disciplines :

- 1 blouse (nylon exclu)
- 1 vêtement de travail

## **Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.)**

Durant leur scolarité, les étudiants vont participer à des activités pratiques, qui après analyse des risques encourus, dans le cadre de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité, font apparaître la nécessité de porter des équipements de protection individuelle (E.P.I.).

Ces équipements font normalement l'objet d'une dotation des maîtres de stage, mais devant la difficulté de voir appliquée telle pratique et devant le risque encouru par nos étudiants, il leur est donc demandé de se munir impérativement :

- d'une paire de chaussures de sécurité,  
(Gammes : NF EN ISO 20345 ou NF EN ISO 20346 ou NF EN ISO 20347)
- d'une paire de gants de travail.

### A noter pour les étudiants de BTS Viticulture-Oenologie de 1<sup>ère</sup> année

Vous allez faire des travaux pratiques sur l'exploitation du lycée dès la rentrée ; **il est donc impératif d'avoir l'équipement le jour de la rentrée : les chaussures de sécurité, les gants et le vêtement de travail sont obligatoires, les bottes de sécurité conseillées.**

## **Fournitures pour les étudiants hébergés à la résidence étudiante :**

- Literie pour lit 1 personne en 90 x 200 : alèse protège-matelas, oreiller et taie d'oreiller, drap housse, drap plat et couverture(s) **ou** couette et housse de couette



**ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT**  
**LYCÉE CHARLEMAGNE**  
**CARCASSONNE**

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE



LYCÉE CHARLEMAGNE  
Route de St-Hilaire  
11000 CARCASSONNE  
Téléphone : 04.68.119.119  
Télécopie : 04.68.71.38.17  
Mél : [legta.carcassonne@educagri.fr](mailto:legta.carcassonne@educagri.fr)  
Site : [www.campusterreetnature.fr](http://www.campusterreetnature.fr)

## **RECRUTEMENT DE MAITRES ET MAITRESSES AU PAIR**

L'établissement recrute pour l'année scolaire 2024/2025 des maîtres et maîtresses au pair.

Les étudiants recrutés sous ce statut effectuent des missions de surveillance, notamment dans l'internat du secondaire, en contrepartie, ils sont logés et nourris gratuitement sur la totalité de l'année scolaire.

Les étudiants intéressés doivent être majeurs au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et doivent faire parvenir à l'établissement, à l'attention des CPE, une lettre de candidature et un CV au plus tôt et de préférence avant le 30 juin par courriel à l'adresse mail :

[legta.carcassonne@educagri.fr](mailto:legta.carcassonne@educagri.fr)

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de joindre les Conseillers Principaux d'Education (CPE).

# LE DEROULEMENT DES STAGES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

## A. LES STAGES EN ENTREPRISES

Les stages de formation pratique, au titre des enseignements obligatoires, font partie intégrante de la scolarité. Ils permettent aux candidats d'acquérir une expérience professionnelle qui facilitera leur insertion.

### ↳ Intérêt des stages :

- Rencontrer des professionnels
- Utiliser des outils acquis en cours de formation
- Servir de support à des évaluations
- Acquérir des savoir-être et des savoir-faire

### ↳ Conditions de réalisation du stage :

Pour les élèves mineurs, une visite médicale organisée par l'établissement est obligatoire : l'élève ne doit présenter aucune contre-indication à la réalisation du stage.

Pour l'ensemble des apprenants, une convention de stage tripartite (apprenant-famille, maître de stage, établissement) doit être signée avant le départ en stage. Cette convention présentera plus précisément les objectifs du stage dans son annexe pédagogique. La signature des conventions devra intervenir 8 jours au minimum avant le début du stage. En l'absence de signature de la convention, la couverture du stagiaire vis-à-vis des accidents qu'il peut subir ou dommages qu'il peut causer aux biens du maître de stage n'est pas assurée. Il convient d'être vigilant sur ce point.

### ↳ La Recherche de stage :

Les démarches pour rechercher un maître de stage sont à l'initiative de l'élève ou étudiant et de sa famille. Cependant c'est l'équipe pédagogique qui valide le stage durant le 1<sup>er</sup> trimestre du cycle. Le stage ne doit pas être effectué dans la famille du stagiaire. Par ailleurs entre chaque cycle scolaire, le stage doit être réalisé dans une entreprise différente (Bac STAV, Bac Pro, BTSA).

### ↳ Suivi du stage :

L'équipe pédagogique est chargée de visiter l'entreprise et de rencontrer le maître de stage avant et pendant le stage. Pour les entreprises de stages très éloignées de l'établissement, le suivi pourra être fait par téléphone.

### ↳ Evaluation du stage :

Pour les classes concernées, le rapport de stage est évalué à l'écrit et fait l'objet d'une soutenance à l'oral lors des épreuves terminales. Il représente une part significative dans l'obtention du diplôme.

### ↳ Calendrier des stages :

Pour connaître les périodes de stage de chaque classe, vous pourrez vous reporter au planning pédagogique prévisionnel consultable sur notre site internet : [www.campusterreetaure.fr](http://www.campusterreetaure.fr) au niveau des Infos pratiques, rubrique « S'inscrire » puis « Lycée Charlemagne » tout en bas des colonnes, dans le cadre gris où se trouvent les documents à consulter et télécharger (colonne de droite : BTSA - colonne de gauche : autres classes).

### ↳ Indications spécifiques sur les stages :

Vous trouverez ci-dessous les précisions nécessaires qui vous permettront d'orienter votre recherche de maître de stage.

### ↳ Gratification des stages :

Une gratification est attribuée aux élèves de la filière professionnelle pour chaque période de stage sous réserve de fournir les pièces nécessaires demandées (forfait journalier : 2<sup>nde</sup> Prof 10 €, 1<sup>ère</sup> Prof 15 €, Tale Prof 20 €).

## 2<sup>nde</sup> Professionnelle

Durée : de 4 à 6 semaines dont 3 prises sur la scolarité.

Objectifs :

- Découvrir l'entreprise, son fonctionnement dans un environnement biophysique et socio-économique
- Acquérir les gestes professionnels liés à un secteur d'activité et les pratiquer
- Organiser son travail dans le cadre de consignes données

Les stages doivent être réalisés dans une entreprise du secteur horticole ou viticole. .../...

## BAC PROFESSIONNEL

Durée : de 14 à 16 semaines dont 12 prises sur la scolarité

Objectifs :

- Développer les capacités d'autonomie, d'initiative et de prise de responsabilité
- Approfondir la maîtrise des gestes professionnels
- Connaître l'entreprise, ses fonctions, son environnement naturel et socio-économique

Les élèves partiront en stage dès le 1<sup>er</sup> trimestre pour la classe de 1<sup>ère</sup> BAC PRO. Ce stage se déroulera dans la même entreprise qui a accueilli l'élève en 2<sup>nde</sup> Pro.

Coefficient du rapport : le rapport de stage est support d'une épreuve terminale de coefficient 3.

### Remarque importante pour les élèves en 1<sup>ère</sup> BAC PRO CGEVV :

Le stage du 1<sup>er</sup> trimestre de 1<sup>ère</sup> BAC PRO CGEVV doit être l'occasion pour l'élève de découvrir les opérations de vinification. Dans le cas où l'entreprise de stage de 2<sup>nde</sup> Pro se trouve dans l'incapacité de proposer ces opérations, l'élève devra trouver une autre entreprise (soit coopérative, soit individuelle). **Dès que l'entreprise de stage est connue et au plus tard le jour de la rentrée, l'élève devra communiquer à l'établissement les coordonnées de son nouveau lieu de stage.** Il sera établi une nouvelle convention de stage.

## BAC TECHNOLOGIQUE STAV

Durée : 5 semaines de stage

Objectif : Ce stage se déroule en milieu professionnel et doit permettre à l'élève de participer à la mise en œuvre d'un processus technologique.

Le stage en STAV pourra être réalisé dans une entreprise du secteur de la production agricole ou de l'aménagement.

## Les BTSA

Durée : 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité

Objectif :

- Acquérir une connaissance pratique
- Exercer ses facultés d'analyse et son esprit critique
- Réaliser l'étude d'une problématique pour laquelle il élabore des éléments de réponse

Les stages doivent être réalisés dans une ou plusieurs entreprises du secteur (viticulture œnologie, aménagement, productions végétales). Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage dans un pays étranger.

Les périodes de stage servent de support d'évaluation pour l'obtention du diplôme.

## B. LES STAGES SUR L'EXPLOITATION DE L'EPL

Outre les stages en entreprise, des journées de stage sur l'exploitation de l'Etablissement Public Local (EPL) sont organisés dans le cadre de la formation. Ces stages font partie intégrante de la formation. Les conditions de réalisation sont identiques en tous points aux stages en entreprise. Vous trouverez ci-dessous les précisions concernant l'utilisation pédagogique de l'exploitation.

Actions	Modalités	Classes concernées
Mini stage	2 jours par semaine à tour de rôle 2 à 3 fois par an	2 <sup>nde</sup> Pro Productions Vigne et Vin 1 <sup>ère</sup> et Tale Bac Professionnel CGEVV BTSA 1 & 2 Viticulture-Œnologie
Journées de vendanges, taille ...	Une semaine	2 <sup>nde</sup> Pro Productions Vigne et Vin 1 <sup>ère</sup> et Tale Bac Professionnel CGEVV BTSA 1 & 2 Viticulture-Œnologie

**Rappel : pour les stages sur l'exploitation, les élèves doivent se présenter en tenue de travail avec les Équipements de Protection individuelle (EPI).**

**L.E.G.T.A. CHARLEMAGNE**

Route de St-Hilaire  
11000 CARCASSONNE  
Téléphone : 04.68.119.119  
Télécopie : 04.68.71.38.17  
Mél : legta.carcassonne@educagri.fr  
Site : www.campusterreetnature.fr

Carcassonne, Juin 2024

N/Réf. : CR/CB

A l'attention des étudiantes et étudiants admis  
en BTSA 1 Gestion et Protection de la Nature

Objet : **Bienvenue à bord !**

Votre dossier a été retenu pour le BTS Gestion et Protection de la Nature au lycée Charlemagne de Carcassonne.

La résolution que nous avons prise pour notre enseignement est qu'il soit en prise directe avec le concret. Ainsi, un sac à dos et une bonne paire de chaussures devront être apportés pendant vos deux années de formation.

Dès la rentrée, du 16 au 20 septembre 2024, aura lieu un voyage d'étude en milieu montagnard. Nous étudierons la vallée de Vicdessos en Ariège. Les nuits seront fraîches, et les journées peuvent l'être aussi.

Il vous faudra donc prévoir les équipements suivants :

- Des vêtements chauds et imperméables
- Des chaussures « ne craignant plus rien » + des chaussures de marche
- Denrées non périssables : Riz, pâtes, purée lyophilisée, conserves ...
- Lampe de poche ou frontale
- Un sac de couchage
- Jumelles, appareil photo (si vous en possédez)
- Un bloc-notes...

Pour compléter le financement de ce voyage, une participation financière de 80 € est demandée aux familles. **Cette somme devra être fournie avec le dossier d'admission avant mi juillet** par chèque à établir à l'ordre de « Agent comptable Campus Terre et Nature ».

Vous trouverez des précisions complémentaires dans les pièces ci-jointes : courrier de l'équipe pédagogique, contrat d'engagement, programme prévisionnel du voyage.

A bientôt à Carcassonne.

Pour l'équipe pédagogique,  
Le Coordonnateur



**C. RAPEZ - 06 76 23 68 67- christian.rapez@gmail.com**



L.E.G.T.A. CHARLEMAGNE

Route de St-Hilaire

11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04.68.119.119

Télécopie : 04.68.71.38.17

Mél : legta.carcassonne@educagri.fr

Site : www.campusterreetnature.fr

Carcassonne, Juin 2024

Objet : Semaine d'étude du milieu du 16 au 20 septembre 2024

A l'attention des étudiantes et étudiants admis  
en BTSA 1 Gestion et Protection de la Nature

Madame, Monsieur,

Un voyage d'étude du milieu montagnard est organisé pour la classe de BTSA GPN 1<sup>ère</sup> année. Il se déroulera du lundi 16 septembre au vendredi 20 septembre 2024 et sera encadré notamment par Monsieur RAPEZ (Biologie/Écologie), ainsi que par les enseignants en Education socio-culturelle, Aménagement, Droit de l'Environnement et Education Physique et Sportive.

Ce voyage a pour objectif d'appréhender la gestion du milieu montagnard pyrénéen par la rencontre des différents acteurs qui y participent ainsi que des milieux et des espèces qui lui sont inféodés. De plus, nous souhaitons vivement que ce voyage permette aux étudiants de la classe de former une équipe dynamique et de prendre contact avec l'équipe pédagogique.

Les étudiants seront logés en camping, dans des chalets de 5/6 places confortables et adaptés.

Le départ s'effectuera du Lycée Charlemagne le lundi 16 septembre à 9h30 (rendez-vous devant le Lycée à 9h00) et le retour est prévu le vendredi 20 septembre vers 12h00.

Ce voyage est financé en partie par le Lycée. Une participation financière est demandée aux familles (chèque de 80 € établi à l'ordre de « Agent comptable Campus Terre et Nature » à fournir avant mi juillet avec le dossier d'admission).

Pour ce qui est des repas, les étudiants seront autonomes pour le midi et le soir (le lycée fournira le pain, les fruits et les petits déjeuners). Ils pourront s'organiser individuellement ou par groupes de chalets. Prévoir à l'avance des denrées non périssables si possible (conserves, riz, pâtes ...).

Le programme prévisionnel du voyage est joint à ce courrier.

Nous restons à votre disposition pour toute question liée à ce séjour et vous communiquons le numéro de portable de l'enseignant responsable : Christian RAPEZ : 06 76 23 68 67

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la réussite de ce projet.

**P.J. : Contrat d'engagement : Merci de signer ce document et de le joindre avec les pièces à fournir avec ledossier d'admission avant mi-juillet.**

**L'équipe pédagogique**

## ***Contrat d'engagement***

Voyage d'étude BTS Gestion Protection de la Nature 1<sup>ère</sup> année

Du 16 au 20 Septembre 2024

Comme le stipule le règlement intérieur : "L'inscription d'un élève au lycée, vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement. **Ce règlement s'applique lors de toutes les activités organisées dans ou hors de l'établissement.**"

Voici quelques extraits de ce règlement :

- "Les activités extérieures à l'établissement organisées sur le temps scolaire ou extra-scolaire par l'établissement dans le cadre des programmes d'enseignement sont partie intégrante des études."
- "Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées. Toute diffusion, manipulation ou absorption de substances toxiques, quelle que soit leur nature, et sous quelque prétexte que ce soit, est très sévèrement proscrite."
- "Les horaires d'accès aux chambres sont libres, toutefois aucun bruit ne sera toléré dans les bâtiments et l'enceinte extérieure de l'établissement après 22 h."

**Le non respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'étudiant de la structure d'accueil et son retour sur l'établissement. Des sanctions seront alors prises en fonction de la gravité de l'acte commis (Cf. règlement intérieur, partie C – 8).**

**NOM - Prénom** de l'étudiant : .....

**Signature de l'étudiant**

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**NOM – Prénom** des responsables : .....

**Signature des parents** (dans le cas d'étudiants mineurs)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

# Programme prévisionnel voyage d'étude BTSA GPN1– Milieu montagnard – du 16 au 20 septembre 2024

Lieu d'hébergement : Camping "La Vernière" – 09220 AUZAT – 05 61 64 84 46

<u>DATE</u>	<u>LUNDI 16</u>	<u>MARDI 17</u>	<u>MERCREDI 18</u>	<u>JEUDI 19</u>	<u>VENDREDI 20</u>
<b>MATIN</b>	Trajet Carcassonne – Vicdessos. Départ : 9h30 Arrivée : 11h30  Installation	8H30 – Visite de la tourbière de Bernadouze Intervenant : ONF Spécificités des milieux tourbeux, faune, flore, gestion (RBD)...	9h00 : Randonnée vers le port de Saleix.  - Faune, flore, histoire, pastoralisme... Avec guide.	"demi-Journée acteurs"  - Elus - Eleveur (ovins) - PNR - Maison des patrimoines <b>+ Enquête village</b>	Rangement.  Retour sur Carcassonne, arrivée vers 12h30
<b>MIDI</b>	Repas aux chalets	Repas aux chalets	Casse-croûte	Repas aux chalets	
<b>APRES-MIDI</b>	Prise de contact avec la vallée : - Randonnée vers Montréal de Sos  Lecture de paysage, aspects historiques, socio-économiques, écologiques...	14h00 – Course d'orientation – Montréal de Sos, Saleix. - EPS - Lecture carto. - Approche sensible	Suite de la randonnée...  Intervention/visite Eleveuse Lamas	"Demi-journée acteurs"(suite) - ANA - Tourisme - Fédé Pêche - Syndicat rivière <b>+ Enquête village</b>	
<b>SOIREE</b>	20H30 : Soirée - Intégration - Préparation/consignes suite voyage	20h30 Intervention faune/flore patrimoniale/ emblématique de la vallée (C. RAPEZ)	20h00 – Intervention (fédération de chasse) : Gestion de la faune sauvage de montagne (L. CHAYRON)	Soirée Restitution/Bilan journée acteurs.	
<b>Encadrement</b>	<b>M. SIGALA</b> <b>C. RAPEZ</b>	<b>M.L. SOULE</b> <b>C. RAPEZ</b>	<b>M.L. SOULE</b> <b>C. RAPEZ</b> <b>N. BREZISKY</b> <b>V. PREMEL</b>	<b>N. BREZISKY</b> <b>C. RAPEZ</b> <b>V. PREMEL</b>	<b>C. RAPEZ</b> <b>V. PREMEL</b> <b>N. BREZISKY</b>

**L.E.G.T.A. CHARLEMAGNE**

Route de St-Hilaire  
11000 CARCASSONNE  
Téléphone : 04.68.119.119  
Télécopie : 04.68.71.38.17  
Mél : legta.carcassonne@educagri.fr  
Site : www.campusterreetnature.fr

Carcassonne, Juin 2024

Objet: Voyage d'étude du milieu littoral et sous-marin  
du 11 au 13 Septembre 2024

A l'attention des étudiantes et étudiants de  
**BTSA 2 Gestion et Protection de la Nature**

Madame, Monsieur,

Un voyage d'étude du milieu littoral est organisé pour la classe de BTSA GPN 2ème année. Il se déroulera du mercredi 11 Septembre au vendredi 13 Septembre 2024 et sera encadré par Monsieur RAPEZ (Biologie/Écologie), Mme Marie-Line SOULE (EPS), ainsi que par d'autres enseignants de l'équipe pédagogique.

Ce voyage a pour objectifs d'appréhender la richesse et les enjeux liés au milieu littoral et sous-marin par une randonnée sur un sentier du littoral, une séance de plongée avec bouteilles avec sensibilisation à la connaissance et à la préservation des espèces marines, la visite de la Réserve Naturelle Nationale Marine de Cerbère-Banyuls et de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu à Argelès, ainsi qu'une intervention des techniciens et animateurs du Syndicat Mixte RIVAGE basé à Leucate.

Les étudiants seront logés en camping, dans des chalets de 5/6 places confortables et adaptés.

Le départ s'effectuera du Lycée Charlemagne le Mercredi 11 Septembre à 13h00 (rendez-vous devant le Lycée) et le retour est prévu le vendredi 13 Septembre vers 17h30.

Ce voyage est financé en partie par le Lycée Charlemagne. Comme entendu avec les étudiants en fin d'année scolaire, la participation demandée est de 80 euros. **Cette somme devra être fournie avec le dossier de réinscription avant mi-juillet** par chèque à établir à l'ordre de « Agent comptable Campus Terre et Nature ». De plus, chaque étudiant prendra en charge les repas du midi et du soir. Les groupes d'étudiants logés dans les chalets pourront s'organiser entre eux pour les repas. Des informations complémentaires seront fournies à ce sujet aux étudiants dès la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toute question liée à ce séjour et vous communiquons le numéro de portable de l'enseignant responsable : Christian RAPEZ - 06.76.23.68.67

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la réussite de ce projet.

L'équipe pédagogique,

P.J. : - Programme prévisionnel du voyage  
- **Contrat d'engagement à retourner signé avec le chèque de règlement**

## ***Contrat d'engagement***

Voyage d'étude BTS Gestion Protection de la Nature 2<sup>ème</sup> année

Du 11 au 13 Septembre 2024

Comme le stipule le règlement intérieur : "L'inscription d'un élève au lycée, vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement. **Ce règlement s'applique lors de toutes les activités organisées dans ou hors de l'établissement.**"

Voici quelques extraits de ce règlement :

- "Les activités extérieures à l'établissement organisées sur le temps scolaire ou extra-scolaire par l'établissement dans le cadre des programmes d'enseignement sont partie intégrante des études."
- "Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées. Toute diffusion, manipulation ou absorption de substances toxiques, quelle que soit leur nature, et sous quelque prétexte que ce soit, est très sévèrement proscrite."
- "Les horaires d'accès aux chambres sont libres, toutefois aucun bruit ne sera toléré dans les bâtiments et l'enceinte extérieure de l'établissement après 22 h."

Le non respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'étudiant de la structure d'accueil et son retour sur l'établissement.

Des sanctions seront alors prises en fonction de la gravité de l'acte commis (Cf. règlement intérieur, partie C – 8).

NOM Prénom : .....

**Signature de l'étudiant :**  
(Précédée de la mention "lu et approuvé")



**Programme voyage d'étude – Milieu Littoral – du 11 au 13 Septembre 2024**  
**BTSA GPN 2<sup>ème</sup> Année**

**Lieu d'hébergement : Camping "La Beauséjour" – 66 ARGELES - 04 68 81 10 63**

<b><u>DATE</u></b>	<b><u>MERCREDI 11</u></b>	<b><u>JEUDI 12</u></b>	<b><u>VENDREDI 13</u></b>
<b>MATIN</b>		9h30 – Plongée bouteilles à <b><u>Banyuls</u></b> Gr 1  +  Intervention conservateur réserve marine Cerbère-Banyuls Mr Frédéric CADENE Gr 2	9h00 – 12h30  Visite guidée de la réserve naturelle du <b><u>MAS LARRIEU à Argelès</u></b> , encadrée par le conservateur Mr Fabrice COVATO
<b>MIDI</b>		Pique-nique en bord de mer	Repas
<b>APRES-MIDI</b>	Départ <b><u>Carcassonne</u></b> :13h00  14h30 - Etape intervention gestion milieux littoraux par le syndicat mixte « Rivage » - Salses-Leucate. Intervention de Mme Laurence FONBONNE, Directrice.  Visite site à Cistude d'Europe. Plan de gestion et valorisation. Intervention Jean Alexis NOEL  Arrivée <b><u>Argelès</u></b> : 18h30  Installation	14h00 – Plongée bouteilles à <b><u>Banyuls</u></b> Gr 2  +  Intervention conservateur réserve marine Cerbère-Banyuls Mr Frédéric CADENE Gr 1  <b><u>Retour Banyuls → Argelès</u></b>	Rangement  14h30 Retour sur <b><u>Carcassonne</u></b> .  arrivée vers 17h30
<b>SOIREE</b>	Présentation du site et du programme.	Bilan de la journée	
<b>DEPLACEMENTS BUS</b>	<b>Carcassonne –Leucate - Argelès</b>	<b>Argelès – Banyuls + Banyuls - Argelès</b>	<b>Argelès – Mas Larrieu (Argelès) 4Km A/R + Argelès - Carcassonne</b>

# Rentrée Scolaire 2024/2025



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT**  
**LYCÉE CHARLEMAGNE**  
**CARCASSONNE**

Route de Saint-Hilaire  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04.68.11.91.19

## FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom :  Prénom :

Classe :  Régime : INT  DP  EXT

Date de Naissance :  Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez : <input type="text"/>
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>
Tél travail : <input type="text"/>	Tél travail : <input type="text"/>	Tél Travail : <input type="text"/>
Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>
Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal. Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :



**ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT**  
**LYCÉE CHARLEMAGNE**  
**CARCASSONNE**



**Année Scolaire 2024-2025**

**FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE**

**Nom, prénom et classe de l'élève :**

.....

**Antécédents médicaux et chirurgicaux** (ex : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques ...) :

.....  
 .....  
 .....

**Allergies** (médicamenteuses, alimentaires, autres) :  Non  Oui Si oui, précisez lesquelles ci-après :

.....  
 .....  
 .....

**Traitement(s) éventuel(s) :**

*Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance*

.....  
 .....  
 .....

**Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : document PAI à compléter avec votre médecin et à remettre à l'infirmière avec ordonnance(s) et traitement(s) en cas de souci de santé ou d'allergie. [Document en téléchargement sur notre site internet \(rubrique Infos Pratiques / s'inscrire / Lycée Charlemagne - en bas de colonne dans documents à télécharger\).](#)

**Cases ci-dessous à cocher en fonction de votre situation et de l'aménagement scolaire souhaité** (Documents justificatifs, bilans médicaux ou paramédicaux récents, copie d'aménagements déjà obtenus à fournir sous pli confidentiels) :

Votre enfant présente-t-il une déficience, une difficulté d'apprentissage ou un trouble de santé (prière de cocher la case correspondante ou préciser si autre trouble) :

- Dyslexie,  Dysorthographe,  Dyscalculie,  Dyspraxie,  Déficience visuelle,
- Déficience auditive,  Trouble du spectre de l'autisme (TSA),  TDAH,  Autre : .....

**Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** : permet la mise en place d'aménagements pédagogiques à partir de bilans réalisés par des professionnels (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, orthoptiste, etc). Fournir la copie de la dernière mise à jour du PAP

**Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** : si reconnaissance de handicap par la MDPH, fournir le dernier Gevasco et la dernière notification d'aide matérielle ou humaine.

**Aménagement d'Épreuves à l'Examen** : si pas encore demandé ou si modification souhaitée. Prévoir les compte rendus médicaux et les bilans chiffrés récents pour pouvoir les transmettre avec la demande aux instances compétentes. L'imprimé de demande sera donné aux familles courant octobre.

***Si vous souhaitez la confidentialité, veuillez mettre cette fiche sous pli à destination de l'infirmière***

# Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis (ALESA Charlemagne)

L'ALESA offre, tout au long de l'année scolaire, des activités ludiques et de loisirs dans une ambiance conviviale, avec pour objectifs :

- De promouvoir et d'organiser des **activités** et des **animations socioculturelles**, sur la base du volontariat des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis, au sein et hors de l'établissement en dehors des activités scolaires,
- De contribuer à assurer, dans les meilleures conditions, la vie et le **fonctionnement du Centre socioculturel** des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis : foyer, bar, jeux, TV, clubs à l'initiative des adhérents,
- D'organiser et de promouvoir des **activités de plein air** en dehors des activités liées à l'UNSS et de toute compétition,
- De promouvoir la **médiation**, l'**éducation** et la **diffusion artistiques** au sein et hors de l'établissement : organisation de spectacles, de sorties, d'ateliers de pratiques, d'expositions, de rencontres, etc.,
- De compléter, sous une forme associative, les différentes missions de l'établissement notamment d'animation rurale, de coopération internationale et d'une manière générale de favoriser les échanges et l'**ouverture des apprenants à l'environnement social et culturel**,
- De développer l'**autonomie des jeunes** en leur confiant des responsabilités.

L'ALESA fait partie intégrante du projet éducatif de l'établissement. Gérée par les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis encadrés par les enseignants d'éducation socioculturelle, l'ALESA favorise l'apprentissage de la vie associative.

Le/La Président-e

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle

APPEL A COTISATION ALESA 2024-2025													
<h2>ALESA CHARLEMAGNE</h2> <p>NOM : ..... Classe : PRÉNOM : ..... Nom et Prénom du responsable : .....</p> <p><b>Lycéens :</b></p> <table><tr><td><input type="checkbox"/></td><td>internes :</td><td>20€</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/></td><td>1/2 pensionnaires, externes :</td><td>10€</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/></td><td><b>Etudiants :</b></td><td>10€</td></tr><tr><td><input type="checkbox"/></td><td><b>Apprentis :</b></td><td>5€</td></tr></table> <h3>Adhésion 2024-2025</h3>	<input type="checkbox"/>	internes :	20€	<input type="checkbox"/>	1/2 pensionnaires, externes :	10€	<input type="checkbox"/>	<b>Etudiants :</b>	10€	<input type="checkbox"/>	<b>Apprentis :</b>	5€	<h2>ALESA CHARLEMAGNE</h2> <h3>Adhésion 2024-2025</h3> <p>NOM : ..... PRENOM : ..... Classe : ..... Nom et Prénom du responsable : .....</p> <p>Montant de l'adhésion : <input type="checkbox"/> 20€      <input type="checkbox"/> 10€      <input type="checkbox"/> 5€</p> <p>Date d'adhésion : .....</p> <p>Le/La Président-e</p>
<input type="checkbox"/>	internes :	20€											
<input type="checkbox"/>	1/2 pensionnaires, externes :	10€											
<input type="checkbox"/>	<b>Etudiants :</b>	10€											
<input type="checkbox"/>	<b>Apprentis :</b>	5€											

Merci de glisser votre chèque à l'ordre de ALESA Charlemagne et ce coupon complété dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits le nom et la classe du lycéen, étudiant, stagiaire ou apprenti et la mention « ALESA ».

Ne pas agraffer le chèque !

# ASSOCIATION SPORTIVE CHARLEMAGNE - UNSS

L'Association Sportive du lycée Charlemagne est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire. C'est une fédération multi-sports ouverte à tous les jeunes scolarisés. Elle a pour objet d'organiser et développer la pratique d'activités sportives et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui adhèrent aux associations sportives.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS.

Nous proposons des activités multiples :

## Pôle promotion/loisirs

- Organisation de différents tournois sportifs au sein de l'établissement (tennis de table, badminton ... à l'initiative des élèves)
- Mise en place des créneaux horaires (du mardi au vendredi entre 12h et 13h30 et les mardi et jeudi de 17h30 à 18h45 pour les BTS) ouverts aux licenciés pour une pratique de la musculation, du badminton, du volley-ball, du rugby, du hand-ball, de l'escalade et autres en fonction de la demande et des possibilités.

Les activités souhaitées seront possibles si les élèves sont force de proposition dans l'organisation des entraînements et leur régularité.

## Pôle compétition

- Rugby, Futsal, Volley, Badminton, Cross, raid nature, judo ...

Les entraînements pour les équipes engagées en compétition se feront sur la base du volontariat et surtout de la motivation des élèves. L'autonomie demeure un objectif fort à l'Association Sportive.

D'autres activités peuvent être pratiquées en fonction de la demande des élèves et dans la mesure de nos possibilités.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom : ..... Date de Naissance : .....

Sexe : M ou F

Classe : ..... Numéro carte jeune (obligatoire) : .....

Mail de l'élève : .....

Téléphone portable de l'élève : .....

Sport(s) choisi(s) : .....

- Si j'ai ma carte jeune ou si mon dossier est en cours, je verse ma cotisation de 15 € par chèque bancaire à l'ordre de «Association Sportive Charlemagne» (licence UNSS & Assurance),**
- Si je n'ai pas de carte jeune, je verse ma cotisation de 30 €**

### Pour la pratique de rugby (section ou loisirs) et de la musculation/circuit-training (option), je joins obligatoirement le certificat médical d'aptitude.

Je soussigné(e) ..... père, mère, responsable légal, souhaite inscrire mon enfant, dont le nom apparaît ci-dessus à l'AS du Lycée et l'UNSS.

- j'autorise mon enfant à participer aux activités sportives dans et à l'extérieur de l'établissement.
- je joins un chèque de 15 € si j'ai ma carte jeune ou si le dossier est en cours, ou de 30 € si je n'ai pas ma carte jeune, à l'ordre de « l'association sportive Charlemagne » (licence UNSS et Assurance).
- je joins obligatoirement un certificat médical d'aptitude pour la pratique du rugby ou de musculation/circuit-training si mon enfant choisit de pratiquer l'un de ces enseignements optionnels
- j'autorise mon enfant à paraître – J'autorise mon apparition (pour les élèves majeurs) sur les supports photos et/ou vidéos des sites et pages Facebook de l'UNSS et du lycée dans le cadre exclusif des pratiques sportives.
- j'autorise les responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Fait à ..... Le ..... 2024.... Signature du responsable légal :

**N.B.** : une inscription ne peut être prise en compte que si le certificat médical (pour la pratique du rugby et de la musculation/circuit-training en option) et la cotisation licence UNSS sont joints au bulletin d'inscription ci-dessus.

**Merci de glisser le règlement de 15 ou 30 € et ce bulletin, avec le certificat médical (si rugby ou musculation/circuit-training) dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits les nom et classe de l'élève ou étudiant(e) et la mention « Association Sportive Charlemagne »**



# CERTIFICAT MÉDICAL

## DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DU RUGBY EN COMPÉTITION

Je soussigné(e).....

Docteur en médecine demeurant .....

Certifie avoir examiné .....

né (e) le .....

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du rugby en compétition.

**Rappel : L'Électrocardiogramme de moins de 3 ans est obligatoire pour les élèves pratiquant le rugby.**

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du médecin

# CERTIFICAT MÉDICAL

## DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE DE LA MUSCULATION - DU CIRCUIT- TRAINING - DE L'HALTEROPHILIE EN ENTRAINEMENT ET EN COMPETITION

Je soussigné(e).....

Docteur en médecine demeurant .....

Certifie avoir examiné .....

né (e) le .....

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique de la musculation, du circuit-training et de l'haltérophilie en entraînement et en compétition.

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du médecin

# Association Autonome des Parents d'Elèves du lycée Charlemagne (A.A.P.E.)

## Pourquoi une association de parents d'élèves ?

L'A.A.P.E. est autonome et apolitique. Elle est constituée de parents bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie de l'établissement afin que parents et enfants passent une bonne année scolaire.

Cette association agit selon deux objectifs :

- intervenir comme trait d'union entre les différents acteurs de l'établissement,
- améliorer, dans certains cas, le budget de l'établissement par des participations à des projets.

## Notre association est une association de terrain.

De par sa présence aux différentes instances (conseil d'administration, conseil intérieur, conseil de classe, commission restauration...) l'A.A.P.E. agit directement.

Les membres de l'association ont pour mission de vous représenter. A tout moment, nous pouvons vous accompagner ou faire entendre votre voix auprès des enseignants ou de l'administration.

Il est possible également de faire remonter des informations à d'autres partenaires : Académie, Conseil Régional, Mairie... afin de préserver un enseignement et une vie scolaire de qualité.

N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques.

## Aspect financier :

L'A.A.P.E. soutient financièrement l'établissement. L'association peut participer à des projets pédagogiques, à une amélioration des conditions d'enseignement, ...d'ailleurs toutes propositions visant l'intérêt des lycéens peuvent être étudiées.

Afin de nous aider à concrétiser nos projets, poursuivre nos actions, innover, un appel à cotisation est fait auprès des parents d'élèves qui souhaitent apporter leur soutien.

## Un enjeu : l'avenir

Rien n'est établi ... Tout est à construire ... Le nombre d'adhérents à l'AAPE est notre force pour promouvoir l'avenir de nos enfants.

Notre modeste ambition est d'apporter un petit « plus » pour améliorer la vie de nos enfants au sein de leur lycée. Merci par avance pour votre participation.

## Je suis intéressé(e) :

- Pour participer au conseil de classe (sauf BTSA) en tant que parent délégué, classe(s) :
- Pour être candidat aux élections de représentants de parents
- Pour être candidat aux élections de représentants de parents et participer à une commission.

**Réunion d'information** : Une réunion d'information ouverte à tous les parents du lycée aura lieu le Vendredi 13 septembre 2024 à 18h30 salle DEMETER (sous le réfectoire).

Les membres de L'A.A.P.E.

---

## Bulletin d'adhésion A.A.P.E. (à joindre au dossier d'inscription)

Mme, Mr .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone (facultatif) ..... Adresse mail.....

Nom et prénom de l'élève..... Classe .....

**Ci-joint un chèque de 10 Euros à l'ordre de l'A.A.P.E Carcassonne**